GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *LYON*

Folio : 121/133

Date : 17/06/2002

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2002/012707**
n°de gestion : **1987B02158**
n°SIREN : **335 146 312 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 14/06/2002 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ENTRELEC société par actions simplifiée

20 rue Childebert 69002 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
ordonnance du Président (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :
nomination de commissaire à la fusion

02/660

164008

62909

REQUETE CONJOINTE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

LES SOUSSIGNEES :

- La société **ENTRELEC**, société par actions simplifiée au capital de 22.950.000 euros, dont le siège social est à Lyon (69002) 20 rue Childebert, identifiée sous le numéro 335 146 312 RCS Lyon,

 représentée par Monsieur Max ABITBOL, agissant en qualité de président,

- La société **ABB DIFFUSION**, société par actions simplifiée au capital de 5.980.000 euros, dont le siège social est à Chassieu (69680) 10 rue Ampère, identifiée sous le numéro 384 621 926 RCS Lyon,

 représentée par Monsieur Max ABITBOL, agissant en qualité de président,

- La société **ABB CONTROL**, société par actions simplifiée au capital de 6.900.000 euros, dont le siège social est à Chassieu (69680) 10 rue Ampère, identifiée sous le numéro 316 067 933 RCS Lyon,

 représentée par Monsieur Allan HULDT, agissant en qualité de président,

- La société **ENTRELEC ECF**, société par actions simplifiée au capital de 7.600.000 euros, dont le siège social est à Lyon (69002) 20 rue Childebert, identifiée sous le numéro 411 391 121 RCS Lyon,

 représentée par Monsieur Allan HULDT, agissant en qualité de président,

- La société **ENTRELEC SERVICES**, société par actions simplifiée au capital de 153.000 euros, dont le siège social est à Lyon (69002) 20 rue Childebert, identifiée sous le numéro 390 452 563 RCS Lyon,

 représentée par Monsieur Max ABITBOL, agissant en qualité de président,

- La société **ENTRELEC INDUSTRIES**, société par actions simplifiée au capital de 153.000 euros, dont le siège social est à Villeurbanne (69100) 184 rue Léon Blum, identifiée sous le numéro 411 394 323 RCS Lyon,

 représentée par Monsieur Allan HULDT, agissant en qualité de président,

- La société **LMI COMPOSANTS**, société par actions simplifiée au capital de 1.098.823 euros, dont le siège social est à Lyon (69002) 20 rue Childebert, identifiée sous le numéro 389 711 698 RCS Lyon,

 représentée par Monsieur Allan HULDT, agissant en qualité de président,

CC

- La société **BB 4**, société à responsabilité limitée au capital de 7.700 euros, dont le siège social est à Lyon (69002) 20 rue Childebert, identifiée sous le numéro 433 334 323 RCS Lyon,

 représentée par Monsieur Max ABITBOL, agissant en qualité de gérant,

- La société **STOPCIRCUIT**, société par actions simplifiée au capital de 375.396 euros, dont le siège social est à Mâcon (71000) 121 bld de la Résistance, identifiée sous le numéro 686 250 275 RCS Mâcon,

 représentée par Monsieur Max ABITBOL, agissant en qualité de président,

AYANT POUR AVOCAT :

C'M'S' BUREAU FRANCIS LEFEBVRE, société d'avocats inscrite au Barreau des Hauts de Seine (NAN 701), représentée par Maître Laurent CESBRON, ayant élu domicile en son cabinet à Neuilly sur Seine (92200), 1/3 Villa Emile Bergerat,

ONT L'HONNEUR D'EXPOSER qu'il est envisagé de procéder à une fusion absorption par la société ENTRELEC des sociétés :

- ABB DIFFUSION
- ABB CONTROL
- ENTRELEC ECF
- ENTRELEC INDUSTRIES
- ENTRELEC SERVICES
- LMI COMPOSANTS
- BB 4
- STOPCIRCUIT

ONT L'HONNEUR DE SOLLICITER qu'il vous plaise, Monsieur le président, de bien vouloir nommer un **commissaire à la fusion** chargé, conformément aux articles L 236-10 et L 225-147 du Code de Commerce et à l'article 257 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 :

- d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion par voie d'absorption par ENTRELEC de ABB DIFFUSION, ABB CONTROL, ENTRELEC ECF, ENTRELEC INDUSTRIES, ENTRELEC SERVICES, LMI COMPOSANTS, BB 4 et STOPCIRCUIT,

- de vérifier la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à la fusion et l'équité du rapport d'échange,

- d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués et d'établir un rapport à cet effet.

LL

Les commissaires aux comptes titulaire et suppléant d'ENTRELEC ECF, ENTRELEC INDUSTRIES, LMI COMPOSANTS et STOPCIRCUIT sont les mêmes, savoir :

Commissaire aux comptes titulaire :

- ERNST & YOUNG AUDIT
 113 bld de Stalingrad
 69100 Villeurbanne

Commissaire aux comptes suppléant :

- Monsieur Daniel MARY DAUPHIN
 113 bld de Stalingrad
 69100 Villeurbanne

Les commissaires aux comptes titulaire et suppléant d'ABB DIFFUSION et d'ABB CONTROL sont les mêmes, savoir :

Commissaire aux comptes titulaire :

- Monsieur Vincent PAJOT
 20 bld Malesherbes
 75008 Paris

Commissaire aux comptes suppléant :

- CABINET GRANGE
 20 bld Malesherbes
 75008 Paris

Les commissaires aux comptes titulaire et suppléant d'ENTRELEC sont les suivants :

Commissaire aux comptes titulaire :

- ERNST & YOUNG AUDIT
 34 bld Haussmann
 75009 Paris

Commissaire aux comptes suppléant :

- MARY DAUPHIN
 113 bld de Stalingrad
 69626 Villeurbanne

Les commissaires aux comptes titulaire et suppléant d'ENTRELEC SERVICES sont les suivants :

Commissaire aux comptes titulaire :

- ERNST & YOUNG AUDIT
 34 bld Haussmann
 75009 Paris

Commissaire aux comptes suppléant :

- Monsieur Daniel MARY DAUPHIN
 113 bld de Stalingrad
 69100 Villeurbanne

La société BB 4 n'a pas de commissaire aux comptes.

Les sociétés soussignées souhaiteraient la nomination, en qualité de commissaire à la fusion, du **Cabinet MATRICIEL** 74 rue de Bonnel 69428 Lyon Cedex 03.

Le Cabinet MATRICIEL n'est ni rémunéré ni honoré par l'une quelconque des sociétés participant à l'opération et ne tombe sous le coup d'aucune des interdictions ou incompatibilités prévues par les articles L 223-8 et L 225-224 du Code de Commerce.

Présentée à Lyon
Le 7 juin 2002

Laurent CESBRON
Avocat
Tél. secrétariat : +33 (0) 1 47 38 41 28 / 40 20
Fax direct : +33 (0) 1 47 38 41 25
laurent.cesbron@bfl-avocats.com

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Lyon, assisté du greffier

Vu les articles L 236-10 et L 225-147 du Code de Commerce et l'article 257 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967,

Vu la requête conjointe présentée par les sociétés ENTRELEC, ABB DIFFUSION, ABB CONTROL, ENTRELEC ECF, ENTRELEC INDUSTRIES, ENTRELEC SERVICES, LMI COMPOSANTS, BB 4 et STOPCIRCUIT,

Nommons le Cabinet MATRICIEL
74 rue de Bonnel
69428 LYON CEDEX 03

en qualité de commissaire à la fusion chargé d'établir un rapport sur les modalités de la fusion absorption par ENTRELEC de ABB DIFFUSION, ABB CONTROL, ENTRELEC ECF, ENTRELEC INDUSTRIES, ENTRELEC SERVICES, LMI COMPOSANTS, BB 4 et STOPCIRCUIT et d'apprécier la valeur des apports devant être effectués à titre de fusion.

Disons que le commissaire désigné pourra se faire assister dans l'accomplissement de sa mission par un ou plusieurs experts de son choix.

Disons que la présente Ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal, et qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

Fait à Lyon
en notre Tribunal
le 13 JUIN 2002

LE PRÉSIDENT
POUR LE PRESIDENT
LE JUGE DELEGUE

F. POISSON

LE GREFFIER

GTC LYON
1er ORIGINAL
Répertoire N° 02/660
Délivré le 13 JUIN 200
Ordonnance exécutoire
au seul vu de la minute
(art. 495 N
Le Greffe